



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY**

DEL2026/19

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2026

Date d'affichage de la convocation : 19 février 2026

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 26 février 2026**

*Présents :* Mme GIRAUD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, Mme LAURENT WILCYNski, M. GRANDJEAN, Mme PIN, M. SCHWOB, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. FOUGERE, M. RANEBI, M. DURAND, Mme GILI-TOS, M. LECLERC, M. MADER, M. TOUZOT. Mme KLINGELSchMITT, M. MAUGEIN.

*Absents excusés ayant donné procuration :* M. CHOTARD, pouvoir à Mme LAMY ; M. SOTHIER, pouvoir à M. HELOIRE ; Mme PILLON, pouvoir à Mme MAGAUD ; M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir à Mme SAVIN ; Mme BAILLON, pouvoir à M. ROUVIER ; Mme COHEN, pouvoir à M. MADER ; Mme PERRIN, pouvoir à Mme KLINGELSchMITT.

*Absent :*  
*excusé*

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22

Représentés : 7

**Votants : 29**

Absents :

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Madame Nadine PIN est désignée comme secrétaire de séance.**

### **Attribution de la contribution 2026 au CCAS**

*Rapporteur : Madame Germaine LAMY*

Il est rappelé que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code de l'Action sociale et des familles, le Conseil Municipal a la possibilité de voter une subvention du budget principal à destination du budget du CCAS.

Ainsi que présenté dans le Rapport d'Orientation Budgétaire à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire au sein du Conseil d'Administration du CCAS en date du 31 janvier dernier, le besoin de financement du CCAS est estimé pour cette année 2026 à 14 000€.

**Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :**

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 14 000€ au budget 2026 du CCAS,
- **DE DIRE** que les crédits seront pris sur le compte 657363 du Budget Primitif 2026.



VOTE	Pour	29	
	Abstention	0	
	Contre	0	
<i>Adopté à l'unanimité</i>			

**La Secrétaire,**

**Pour Extrait Conforme,  
Le Maire, Valérie GIRAUD**

*Acte certifié exécutoire après*  
*- transmission en Préfecture le 27 février 2026*  
*- publication sur le site internet de la Ville le 27 février 2026*